

MAIRIE
de
BAINVILLE SUR MADON
54550



Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Par arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Meurthe et Moselle en date du 14 mai 2024, Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle a désigné les membres de ladite commission pour la commune de Bainville-sur-Madon ainsi qu'il suit :

Communes de 1000 habitants et plus

	Conseillers municipaux de la liste majoritaire			Conseillers municipaux de la 2 ^{ème} liste	
	Monsieur Benoit DUPONT	Monsieur Faustino GOMES	Monsieur Joël DRON	Monsieur Didier BATAILLARD	Monsieur PIERRE
Suppléant					Mme ETTINGER Héloïse

Affichage en date du 11 février 2026